

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 14 décembre 2020, à 19 h 30, au 38, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAULT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ Marie CORBEY Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

EST ABSENTE

M ^{me} la conseillère	Carole CHEVARIE
--------------------------------	-----------------

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 4

JOURNALISTE: 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2020-12-352

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2020, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-353

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-354

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2020, TENUE À 19 H

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2020, à 19 h, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2020, tenue à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-355

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2020, TENUE À 19 H 30

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2020, à 19 h 30, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2020, tenue à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-356

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020, TENUE À 12 H

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020, à 12 h, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020, tenue à 12 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-357

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 16 novembre 2020 : décisions CP-1120-410 à CP-1120-428 inclusivement;
- 23 novembre 2020 : décisions CP-1120-429 à CP-1120-440 inclusivement;
- 30 novembre 2020 : décisions CP-1120-441 à CP-1120-455 inclusivement;
- 7 décembre 2020 : décisions CP-1220-456 à CP-1220-464 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-358

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2020-320, INTITULÉ : « RÈGLEMENT VISANT À AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT À 2 000 000 \$ »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE et qu'elle en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, le règlement n° 2020-320 intitulé : « Règlement visant à augmenter le fonds de roulement à 2 000 000 \$ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-359

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2020-321, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2003-002 CONCERNANT LES SÉANCES DU CONSEIL ET LA RÉGIE INTERNE »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE et qu'elle en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût, le cas échéant;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, le règlement n° 2020-321 intitulé : « Règlement modifiant le *Règlement n° 2003-002 concernant les séances du conseil et la régie interne* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-360

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2020-322, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 00-653 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LE SECTEUR DE LA PROMENADE »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement n° PR-20-03 (1) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 9 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'en date du 30 novembre 2020, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le premier projet de règlement n° PR-20-03 (1);

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le règlement n° 2020-322, intitulé : « Règlement modifiant le *Règlement numéro 00-653 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur de la promenade* »;

DE transmettre une copie du règlement n° 2020-322, intitulé : « Règlement modifiant le *Règlement numéro 00-653 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur de la promenade* » et une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-12-361

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR-20-04 (2), INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT AUX NORMES APPLICABLES AUX CHENILS »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement n° PR-20-04 (2) a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement n° PR-20-04 (1) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 9 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'en date du 30 novembre 2020, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le premier projet de règlement n° PR-20-04 (1);

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suivant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), il y a lieu d'adopter un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement n° PR-20-04 (2), intitulé : « Règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux normes applicables aux chenils* »;

DE transmettre une copie du second projet de règlement n° PR-20-04 (2), intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux normes applicables aux chenils » et une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONS, DE MARQUES D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), M^{me} la greffière Ariane Camiré, dépose le registre des déclarations de dons, marques d'hospitalité ou d'avantages reçus par les membres du conseil municipal en indiquant qu'aucune déclaration n'a été faite à ce jour.

2020-12-362

ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'établir, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, en fixant le jour, la date et l'heure du début de chacune des séances, selon ce qui suit:

- Le lundi 18 janvier 2021, à 19 h;
- Le lundi 8 février 2021, à 19 h;
- Le lundi 8 mars 2021, à 19 h;
- Le lundi 12 avril 2021, à 19 h;
- Le lundi 10 mai 2021, à 19 h;
- Le lundi 14 juin 2021, à 19 h;
- Le lundi 12 juillet 2021, à 19 h;
- Le lundi 30 août 2021, à 19 h;
- Le lundi 13 septembre 2021, à 19 h;
- Le lundi 4 octobre 2021, à 19 h;
- Le lundi 22 novembre 2021, à 19 h;
- Le lundi 13 décembre 2021, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-363

APPROBATION – CALENDRIER DES CONGÉS FÉRIÉS POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'établir les congés des fêtes 2021 précisant qu'en plus des congés prévus à la convention collective, pour tous les salariés de bureau visés, la journée suivante est ajoutée et devra être comblée, par le biais d'absence sans solde ou par les banques de congés de l'année 2021, à savoir :

- Jeudi 23 décembre 2021 : 0,5 heure.

Le retour au travail aura lieu le lundi 3 janvier 2022, à compter de 8 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-364

*Telle que modifiée par
la résolution n° 2021-01-9.*

AUTORISATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA FORMATION DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le « *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* » prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie municipaux afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier prévoit la formation de vingt-six (26) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, répartie comme suit :

- 6 candidats à la formation **Pompier 1;**
- 5 candidats à la formation **Opérateur d'autopompe;**
- 3 candidats à la formation **Officier 1;**
- 12 candidats à la formation sur la **Sécurité des véhicules électriques, hybrides et à pile à combustible; ».**

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC DE SEPT-RIVIÈRES en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC DE SEPT-RIVIÈRES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-365

DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique culturelle de la Ville de Port-Cartier faisant l'objet de la décision CP-0506-503, ratifiée le 12 juin 2006;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de renouveler l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (« MCC ») afin de poursuivre les objectifs de la politique culturelle de la Ville;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente soumise par le MCC et le projet du plan d'action triennal 2021-2023;

CONSIDÉRANT l'investissement du MCC de l'ordre de 22 666 \$ par année;

CONSIDÉRANT que pour obtenir l'aide financière susdite, le milieu doit

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

investir un montant équivalent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la présentation d'une demande auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *renouvellement des ententes de développement culturel*;

QUE la Ville s'engage à investir un montant équivalent au montant versé par le MCC, soit 22 666 \$ par année pour un total de 67 998 \$ pour les années 2021, 2022 et 2023;

DE mandater M. Stéphan HARVEY, régisseur culturel pour représenter la Ville de Port-Cartier dans le cadre des discussions avec le ministère de la Culture et des Communications visant la signature d'une entente de développement culturel à intervenir;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tous les documents pouvant découler de ou avoir trait à cette entente avec le ministère de la Culture et des Communications, ainsi que tous les documents qui peuvent être requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-366

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE PÉDOLOGIQUE POUR LE PROJET DE STABILISATION DU SECTEUR DE LA PLAGE ROCHELOIS – ENGLOBE CORP.

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'ENGLOBE CORP. datée du 1^{er} septembre 2020 visant la réalisation d'une étude pédologique pour le projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'entériner l'octroi d'un contrat pour les services professionnels à ENGLOBE CORP. pour la réalisation d'une étude pédologique pour le projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois, au montant de 17 950 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette entreprise datée du 1^{er} septembre 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 3 novembre 2020;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-367

AUTORISATION ET ENGAGEMENT – DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Port-Cartier doit procéder à la mise à niveau de ses infrastructures de pompage, de traitement et de distribution en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aqueduc et d'égout sont assujettis à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (LQE);

CONSIDÉRANT QU'en regard de cet assujettissement une demande d'autorisation doit être déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été confié à TETRA TECH QI INC. de préparer les plans et devis pour ce projet, lesquels sont approuvés par la Ville de Port-Cartier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Port-Cartier autorise TETRA TECH QI INC. à soumettre la demande d'autorisation au MELCC en son nom, de même qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Ville de Port-Cartier s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les plans et devis ainsi qu'avec l'autorisation environnementale accordée par le MELCC;

QUE la Ville de Port-Cartier s'engage à :

- Utiliser et entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
- Le cas échéant, faire le suivi et respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;
- Mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE la Ville de Port-Cartier autorise le paiement des frais exigibles de la part du MELCC pour l'obtention de l'autorisation environnementale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-368

AUTORISATION DE PAIEMENT – RETENUES CONTRACTUELLES – DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN HIVERNAL DES RUES POUR LE SECTEUR RIVIÈRE-PENTECÔTE – PROJET N° VPC-STP-TD-20190801-01 – DAUMEX CÔTE-NORD INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 10 050 \$, taxes en sus, à l'entreprise DAUMEX CÔTE-NORD INC., en paiement des retenues contractuelles pour le contrat de déneigement et d'entretien hivernal des rues – Secteur Rivière-Pentecôte, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TD-20190801-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 9 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-369

ACHAT - ESPACE PUBLICITAIRE – OPÉRATION NOËL BLANC - JOURNAL LE NORD-CÔTIER INC.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser un montant de 190 \$ au JOURNAL LE NORD-CÔTIER INC., représentant un bandeau, pour l'achat d'un espace publicitaire dans les éditions comprises entre le 25 novembre et le 16 décembre 2020 dans le cadre de l'Opération Noël Blanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-370

AUTORISATION – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ADDITIONNELLE – CLUB SOCIAL & CURLING DE PORT-CARTIER (1985) INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une subvention additionnelle de 1 650 \$ à l'organisme CLUB SOCIAL & CURLING DE PORT-CARTIER (1985) INC. et opère compensation entre ladite subvention et les taxes de service 2020 et 2021 dues par cet organisme pour l'immeuble situé au 9, boulevard des Îles à Port-Cartier.

DE préciser que le coût de cette subvention additionnelle est puisé à même le fonds d'administration générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-12-371

OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION DE L'APPLICATION DE GÉOLOCALISATION DE PLATEFORME NUMÉRIQUE ANEKDOTE – PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER

CONSIDÉRANT l'offre de PLATEFORME NUMÉRIQUE ANEKDOTE (Anekdote), pour l'acquisition de l'application mobile d'accompagnement géolocalisé audio et textuel, en partenariat entre la Ville et DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER;

CONSIDÉRANT que cette application audio, interactive, innovatrice, simple d'utilisation, représente un atout certain tant pour le tourisme que pour l'économie locale;

CONSIDÉRANT l'augmentation récente de l'achalandage, ladite application est toute indiquée pour garantir un accompagnement aux différents acteurs du domaine touristique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE faire l'acquisition de l'application mobile d'accompagnement géolocalisé audio et textuel, en partenariat entre la Ville et DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER, pour une somme de 15 800 \$, **taxes en sus**, répartie comme suit :

- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER : 10 000 \$;
- VILLE DE PORT-CARTIER : 5 800 \$,

conformément au contrat n° CA-1034-2019 de cette entreprise, en date du 29 novembre 2020 et suivant la recommandation du Service des ressources humaines et communications du 19 novembre 2020;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-372

PROLONGATION D'UNE DURÉE D'UN (1) AN – SERVICES PROFESSIONNELS EN VÉRIFICATION EXTERNE - PROJET N° VPC-TR-SPV-20180717-01 – MALLETTTE S.E.N.C.R.L.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

DE prolonger pour une période d'un (1) an le contrat de services professionnels en vérification externe (projet n° VPC-TR-SPV-20180717-01) intervenu avec MALLETTTE S.E.N.C.R.L., pour la vérification de l'exercice

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

financier se terminant le 31 décembre 2021, aux mêmes conditions que celles prévues audit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-373

EMBAUCHE – POSTE DE COORDONNATRICE À L'URBANISME

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'embaucher M^{me} Joannie JOUBERT pour occuper le poste de Coordonnatrice à l'urbanisme, selon les recommandations de la Coordonnatrice, Ressources humaines & communications le tout conformément aux termes et conditions soumis au conseil municipal en date du 23 novembre 2020;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-374

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – PLAN D'ACTION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE PORT-CARTIER ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une subvention de 5 000 \$ pour l'année 2020 à LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PORT-CARTIER dans le cadre du plan d'action de l'Entente de développement culturel 2018-2020 conclue avec le ministère de la Culture et des Communications, pour la réalisation du projet de développement d'un volet numérique à l'exposition permanente du centre d'interprétation de l'histoire de Port-Cartier ainsi que la numérisation d'archives visuelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-375

RENOUVELLEMENT – CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME LOCAL DE GESTION AUTOMATISÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (C.R.S.B.P.) DE LA CÔTE-NORD INC.

CONSIDÉRANT QUE la VILLE DE PORT-CARTIER et le CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (C.R.S.B.P.) DE LA CÔTE-NORD INC. ont signé une « Convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque le 27 novembre 2014, pour une durée de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE cette convention a déjà fait l'objet d'un renouvellement de trois (3) ans prenant fin le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ville et du CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (C.R.S.B.P.) DE LA CÔTE-

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

NORD INC. n'ont pas de modifications à apporter au contenu de ladite convention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à renouveler l'entente susmentionnée aux mêmes conditions pour une durée supplémentaire de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

DE conclure, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023, la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque;

D'autoriser la trésorière à verser le coût des frais annuels d'exploitation selon les modalités suivantes :

- pour l'année 2021, montant de l'année 2020 (13 981\$), indexé selon les dispositions de l'article 3.4.5 de la convention du 27 novembre 2014;
- pour l'année 2022, montant de l'année 2021 indexé selon les dispositions de l'article 3.4.5 de la convention du 27 novembre 2014;
- pour l'année 2023, montant de l'année 2022 indexé selon les dispositions de l'article 3.4.5 de la convention du 27 novembre 2014;
- pour la durée de l'entente, la Ville acquittera les frais annuels sous la forme de 4 versements égaux soit le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre de chaque année prévue à l'entente (article 3.4.2 de la convention du 27 novembre 2014);

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, ladite convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-376

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 28 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE nommer M. le conseiller Mario GAUMONT pour agir à titre de maire suppléant de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 28 février 2021;

D'autoriser le maire suppléant à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAUT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-377

OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DU CENTRE CARTIER – CLUB LIONS DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la conclusion et signature, par le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, du contrat de services de gestion, d'entretien et de surveillance d'un équipement récréatif, soit des patinoires extérieures du Centre Cartier, à intervenir avec CLUB LIONS DE PORT-CARTIER;

D'autoriser la trésorière à verser à cet organisme la somme totale de 15 000 \$, avec possibilité d'un ajustement de 3 500 \$ supplémentaire, payable suivant les termes de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-378

AUTORISATION – VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE POUR LE COMITÉ LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

DE prolonger pour une période additionnelle d'un (1) an à compter du 15 décembre 2020, le *Protocole d'entente concernant la gestion du centre communautaire « Daniel Pagé », à Port-Cartier dans le secteur de Rivière-Pentecôte*, intervenu avec LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE, aux mêmes conditions que celles prévues audit protocole, le tout conformément à la recommandation du Service loisirs et de la culture en date du 20 novembre 2020;

D'autoriser la trésorière à verser au comité LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE une subvention au montant de 15 000 \$, selon les modalités prévues à cette fin, afin de lui permettre de poursuivre l'entretien et l'animation du Centre communautaire Daniel PAGÉ, pour la période débutant le 15 décembre 2020 et se terminant le 14 décembre 2021, incluant l'entretien de la patinoire extérieure pour l'année 2021, suite à la prolongation du contrat concernant la gestion du Centre communautaire Daniel PAGÉ et sous réserve des documents exigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-12-379

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D’INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20140725-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60682086

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D’autoriser la trésorière à verser la somme de 69 848,30 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 6 984,83 \$, taxes en sus, à l’entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d’interception et de traitement des eaux usées de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20140725-01, le tout conformément à la facture numéro 60682086 datée du 12 novembre 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 20 novembre 2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2020-12-380

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS - MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L’EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 - TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60683301

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’autoriser la trésorière à verser la somme de 52 386,00 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 5 238,60 \$, taxes en sus, à l’entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l’eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60683301, datée du 20 novembre 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 20 novembre 2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2020-12-381

PROCLAMATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu’à la sûreté, à l’intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c’est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu’en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d’infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s’est doté depuis 1995 d’une politique d’intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu’il existe un large consensus en faveur de l’égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

DE proclamer la Ville de Port-Cartier municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-382

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET LA VILLE DE PORT-CARTIER RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.2 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – DOSSIER N° 514066 – PROJET DE MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser M. le maire Alain THIBAUT à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, le Protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière à la Ville de Port-Cartier par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau, dossier n° 514066, pour la réalisation du projet de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-383

AUTORISATION DE PAIEMENT – RETENUES CONTRACTUELLES – SERVICES PROFESSIONNELS – ANALYSE ET SOLUTIONS DE RÉFECTION DE QUATRE (4) PONCEAUX SUR LE BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – PROJET N° VPC-STP-SPI-20170627-01 – AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 6 926 \$, taxes en sus, à l'entreprise AXOR EXPERTS-CONSEILS INC., en paiement des retenues contractuelles pour le contrat de services professionnels rendus pour l'analyse et les solutions de réfection de quatre (4) ponceaux sur le boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SPI-20170627-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 29 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-12-384

DÉPÔT – ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2020

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatif entre le réel de l'exercice courant et précédent au 31 octobre 2020 de la VILLE DE PORT-CARTIER;

D'accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatif de l'exercice courant au 31 octobre 2020 et le budget de l'année en cours de la VILLE DE PORT-CARTIER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-385

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2020-318, INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LA CITATION DE L'ÉGLISE SAINT-ALEXANDRE À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE et qu'elle en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue le 24 novembre 2020, tel qu'indiqué par le processus de citation identifié dans la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), par le comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de conseil local du patrimoine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le règlement n° 2020-318, intitulé : « Règlement concernant la citation de l'église Saint-Alexandre à titre d'immeuble patrimonial »;

DE transmettre une copie certifiée conforme du règlement n° 2020-318, intitulé : « Règlement concernant la citation de l'église Saint-Alexandre à titre d'immeuble patrimonial », accompagné du certificat de la date de cette entrée en vigueur et d'une liste des éléments caractéristiques du bien patrimonial cité au registraire du patrimoine culturel aux fins d'inscription du bien patrimonial cité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-386

MOUVEMENT DU PERSONNEL – NOVEMBRE 2020

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel en novembre 2020, tel que

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

 N° de résolution
ou annotation

présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

DUPONT, Anthony	Surveillant aux activités sportives (étudiant)	2020-10-22
DUCHAINE, Nelly	Monitrice-surveillante (étudiante)	2020-10-26
HOUNSELL, Diane	Surveillante aux activités sportives	2020-10-27
LEBLANC, Steve	Pompier à temps partiel	2020-11-02
PORLIER, Martin	Pompier à temps partiel	2020-11-27

TERMINAISON

MALONEY, Jacinthe	Coordonnatrice à l'urbanisme	2020-11-06
LIZOTTE, Sophie	Monitrice-Sauveteur	2020-11-11

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**AFFAIRES NOUVELLES****AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-323, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2015-243 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX »**

M. le conseiller Mario GAUMONT donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement n° 2015-243, intitulé : « Règlement sur le traitement des élus municipaux », lors d'une séance du conseil, laquelle sera précédée par un avis public prévoyant les dispositions prévues à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001), le résumé du projet de règlement, ainsi que la date, l'heure et le lieu de la séance prévoyant l'adoption du règlement.

Il présente ce projet de règlement visant à modifier l'article 3 du règlement n° 2015-243, intitulé *Règlement sur le traitement des élus* dans le but d'ajuster la rémunération des élus afin de compenser l'impact fiscal relié à l'imposition, par le gouvernement fédéral, de l'allocation de dépenses de 2019. Avec l'adoption de ce règlement, la rémunération annuelle du maire passera à 52 344,77 \$ et la rémunération annuelle des conseillers passera à 14 291,05 \$.

Le projet de règlement, une fois adopté, aura un effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2021.

2020-12-387**EMBAUCHE – POSTE DE CAPITAINE À LA PRÉVENTION**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'embaucher Louis BÉLANGER pour occuper le poste de Capitaine à la prévention, selon les recommandations du comité de sélection et le tout conformément aux termes et conditions énoncés au projet de contrat d'embauche soumis au conseil municipal en date du 14 décembre 2020;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**2020-12-388****DEMANDE DE SUBVENTION - ENTRETIEN DES CHEMINS LOCAUX À DOUBLE VOCATION****CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;**CONSIDÉRANT QUE** les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Port-Cartier, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;**CONSIDÉRANT QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour 2020;

TABLEAU D'INFORMATION SUR LA SITUATION DU TRANSPORT LOURD DE L'ANNÉE 2020 POUR LES CHEMINS À DOUBLE VOCATION			
<i>Noms des chemins sollicités</i>	<i>Longueur à compenser (km)</i>	<i>Ressources transportées</i>	<i>Nombre de camions chargés par année</i>
Rue du Viaduc	0,356	Bois brut	262 voyages entrés
		Bois d'œuvre	1 709 voyages sortis
Boul. du Portage-des-Mousses	1,914	Copeaux, sciures, planures	6 081 voyages sortis
		Boulets de broyage	261 voyages
		Soude caustique	132 voyages
		Remorques fermées pour le port et l'usine	453 voyages
		Remorques ouvertes pour le port et l'usine	181 voyages
		Fardiers	58 voyages

EN CONSÉQUENCE,Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;**DE** demander au ministère des Transports du Québec une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 2,270 km.**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-12-389

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTES 4 ET 5 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) – PROJET N° VPC-STP-TC-20200301-01 – DEXTER QUÉBEC INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 455 629,80 \$ moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 145 562,98 \$ et la somme de 309 727,34 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 30 972,74 \$, taxes en sus, à l'entreprise DEXTER QUÉBEC INC., en paiement des décomptes numéros 4 et 5 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2), faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20200301-01, le tout conformément au décompte numéro 4 révisé daté du 9 décembre 2020, au décompte numéro 5 daté du 10 décembre 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 décembre 2020, **conditionnellement à la réception des quittances applicables.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Il informe les citoyens de la fermeture complète des infrastructures municipales du Service des loisirs et de la culture du 14 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclusivement afin de protéger les usagers et les employés à la suite de la hausse des cas de COVID-19. Il encourage les citoyens au respect des mesures sanitaires.

Il mentionne que le dossier de protection de la plage Rochelois évolue. Il y a eu des échanges constructifs avec le porte-parole du COMITÉ CITOYEN POUR LA SAUVEGARDE DE LA PLAGE ROCHELOIS et la directrice générale de ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE. Il n'y a eu aucune résolution adoptée ce soir, mais une demande sera transmise au ministère de la Sécurité publique pour bonifier le concept de recharge, notamment voir pour une recharge de sable, une granulométrie variable ou voir pour des matériaux plus acceptables pour les citoyens. Une demande de prolongation de délai sera également faite.

Il souhaite de joyeuses fêtes à tous, malgré la situation actuelle.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il avise les citoyens d'une présentation publique de DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER prévue dans les dernières semaines de janvier 2021. Il mentionne également que le CLUB DE SKI DE FOND LES GOÉLANDS INC. a préparé un protocole pour le respect des règles sanitaires et que seule la salle de fartage sera accessible cette saison. Il transmet ses souhaits de joyeuses fêtes aux citoyens et les remercie de leur présence à la séance.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE CÉCILE CAMIRÉ

Elle désire avertir les citoyens que le chalet de la BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC. ne sera pas ouvert cette saison. Le CAFÉ THÉÂTRE LE GRAFFITI poursuit ses activités en respectant les mesures sanitaires, la nouvelle programmation est disponible. Elle souhaite de joyeuses fêtes aux

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

citoyens et leur souhaite de trouver leur bonheur dans la situation actuelle.

M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT

Il souhaite de joyeuses fêtes à tous.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE MARIE CORBEY

En tant que conseillère attirée aux aînés, elle désire informer que le gouvernement a attribué une subvention pour les proches aidants. Elle profite de l'occasion pour souhaiter de joyeuses fêtes aux citoyens et d'en profiter pour faire des activités extérieures et profiter du plein air.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE PATRICIA COUETTE

Elle avise les citoyens que le Centre Daniel Pagé est fermé pour l'instant. Le comité LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE est à la recherche d'une ressource pour l'entretien et l'animation. Elle souhaite de joyeuses fêtes et une bonne année 2021 aux citoyens. Il faudra être créatif pour le réveillon et il est important de savourer les petits bonheurs en famille.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du journaliste et des citoyens.

2020-12-390

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 14 décembre 2020 soit levée à 20 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

AC/bb/lal